

77 | ISLES-LES-MELDEUSES Jean-Michel Morer, le maire de la ville distante de 9 km du centre de stockage de déchets, prédit 200 camions supplémentaires qui transiteront par sa commune, si le projet voit le jour.

Trilport mène la lutte contre le projet d'extension de la décharge Suez

Sébastien Roselé

« LA VOCATION de la Seine-et-Marne n'est pas d'être la poubelle du Grand Paris ! » Jean-Michel Morer prend la tête de la rébellion. Le maire (DVG) de Trilport, commune de 5 000 habitants située aux portes de Meaux, ne veut pas que la décharge Suez de la Capoulade, implantée à 9 km de là, à Isles-les-Meldeuses, puisse s'étendre.

Le projet d'agrandissement de l'installation de stockage des déchets a fait l'objet d'une enquête publique du 27 avril au 30 mai. La commissaire enquêtrice doit désormais rédiger son rapport, qu'elle devra remettre avant ce vendredi aux autorités. Ensuite, ce sera au préfet de Seine-et-Marne de trancher la question.

Un projet « irresponsable » et « démesuré »

N'attendant pas l'issue incertaine de ce processus, Jean-Michel Morer a créé un site Internet contenant des informations sur le projet ainsi qu'une pétition. La semaine dernière, il a aussi envoyé une lettre à l'ensemble des élus du secteur (maires, conseillers départementaux et régionaux, députés, sénateurs...), soit une centaine de missives, pour tenter de les mobiliser contre le projet. Il estime à « plus de 200 camions par jour, soit un toutes les trois minutes » le nombre de véhicules qui tra-



Isles-les-Meldeuses, le 17 mai. La décharge de Capoulade, qui appartient au groupe Suez, a effectué une demande pour étendre ses activités de stockage des déchets.

plusieurs recommandations portant sur les conséquences environnementales du projet.

Président de la communauté d'agglomération Pays de Meaux (CAPM), Jean-François Copé (LR) a écrit, de son côté, à la commissaire enquêtrice pour faire part de son étonnement qu'« aucune concertation avec (ses) services n'(ait) été organisée, alors même que seul le territoire de la CAPM est fortement impacté par ce projet ».

Dans son courrier, l'élu déplore que le document réalisé par le groupe Suez « ne compren(ne) aucune étude d'impact sur les conséquences de l'accroissement des flux de poids lourds ». Et Jean-François Copé de conclure cette lettre de deux pages : « Je souhaite des éclaircissements sur les conséquences de ce projet sur le trafic actuel. Aussi, il est indispensable que ce projet soit revu et fasse l'objet d'une concertation appropriée avec les territoires concernés ».

Contacté, le groupe Suez ne souhaite pas s'exprimer tant que l'enquête publique ne sera pas totalement close.

*Non-aux-210-camions.org.

verseront sa commune, point de passage obligé pour se rendre à la décharge Suez, si le projet voit le jour. « Aucune étude de circulation n'a été effectuée dans le cadre de l'enquête publique », tonne-t-il.

L'élu s'inquiète aussi de l'impact environnemental du projet, qui « fait face à la réserve régionale du Grand-Voyeux, joyau ornithologique unique en Île-de-France, dans lequel niche une multitude de colonies d'oiseaux, dont certaines espèces rares ou en voie de disparition ».

Rappelant que « la demande d'exploitation porte sur une



Aucune étude de circulation n'a été effectuée dans le cadre de l'enquête publique

Jean-Michel Morer (DVG), maire de Trilport

durée de vingt-huit ans », le maire de Trilport s'inquiète de « l'avenir » réservé aux « prochaines générations d'habitants de nos communes ». Pour lui, il s'agit d'un projet « anachronique », « irresponsable » et « démesuré ». Jean-Michel Morer exhorte ses collègues à agir contre l'extension de la décharge. « Il n'y a pas de fatalité. Si la mobilisation est au rendez-vous, nous obtiendrons l'abandon du projet de Suez. »

Dans son dossier de demande d'autorisation, le groupe Suez explique qu'il a l'intention de déboiser « plus

de 15 ha », comme l'annonce la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), qui a émis en tout début d'année un avis de trente pages que nous avons consulté.

Jean-François Copé monte aussi au créneau

Deux « casiers » sont prévus. Le premier accueillera des déchets inertes, à raison de 100 000 tonnes par an durant vingt-huit ans. Le second, destiné aux déchets non dangereux, recevra 175 000 tonnes par an jusqu'en 2028 puis 235 000 tonnes par an. Dans son avis, la MRAe fait